



# FORMATION CONTINUE FICHE DESCRIPTIVE ACTION

Référence : T4

## ETIQUETAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES : REGLEMENTATION ET PRATIQUE

### MODALITES DE FORMATION

Durée :  
7 heures (1 journée)

Public visé :  
Agriculteurs / salariés agricoles toutes filières

Présentiel / à distance :  
Formation présentielle

Nombre de participants :  
4 à 12 personnes

Validation de la formation :  
Attestation de formation

Évaluation de la formation :  
Questionnaire de satisfaction individuel en fin de stage

Financements possibles :  
Fonds de formation agricole (VIVEA et FAFSEA), OPCA de branche

Intervenant :  
Formateur du CFPPA de Meurthe-et-Moselle

### OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation européenne quant à l'étiquetage des produits alimentaires (INCO)
- Savoir communiquer et mettre en valeur son produit par son étiquette

### CONTENU DE LA FORMATION

- Aspects réglementaires : nouvelle réglementation, mise en place et dérogations
- Focus sur les allergènes et les additifs alimentaires
- Évaluation nutritionnelle des produits commercialisés
- Focus sur les aspects marketing et communication

### METHODE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques et documents supports
- Échanges avec les participants (les participants devront apporter des supports / étiquettes ou projets d'étiquettes afin de travailler sur ces supports et voir comment les modifier ou les améliorer)